



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'entrée

Question écrite n° 109234

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences des nouvelles mesures administratives relatives à l'obtention de visas touristiques aux artistes amateurs étrangers qui se produisent dans les festivals associatifs de folklore et d'arts traditionnels. Ces festivals, oeuvrant pour la plupart sous forme associative, participent à la protection et à la promotion de la diversité culturelle. Les craintes exprimées par la section française du Conseil international de festivals et de folklores d'arts traditionnels (CIOFF) quant aux récentes exigences administratives portent de lourdes conséquences financières pour les organisations associatives, ainsi que sur les valeurs propres à ces événements culturels traditionnels et populaires, que sont l'échange et le bénévolat. Afin d'assurer la pérennité de ces festivals, il lui demande si le Gouvernement envisage d'assouplir les conditions de délivrance de visas pour les artistes amateurs étrangers produisant en France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109234

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5353

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)